



**Montataire**  
FIÈRE & SOLIDAIRE

**VILLE DE MONTATAIRE**  
**DIRECTION GÉNÉRALE**

Conseil municipal du 26 septembre 2022 – délibération n° 2022-21  
Tableau des effectifs n° 25 – modification intermédiaire n°2

## CONSEIL MUNICIPAL

### Extrait du registre des délibérations séance du lundi 26 septembre 2022

Le lundi 26 septembre 2022 à 18 heures 30, le Conseil municipal de Montataire, convoqué le 16 septembre 2022, s'est réuni en séance ordinaire, salle du conseil municipal, sous la présidence de Jean-Pierre Bosino, Maire de la commune de Montataire.

Membres en exercice : 33

**ETAIENT PRESENTS** : Jean-Pierre Bosino – Pascal D'Inca – Catherine Dailly - Azide Razack – Céline Lescaux - Patrick Boyer - Sabah Rezzoug -Zinndine Belouahchi – Karima Boukallit - Jean-Luc Rivière – Rémy Ruffault – Brigitte Lobgeois - Pascale Pauffert – Frédéric Denain - Agnès Laforêt – Annie Baumgartner – Moulay Yassine Karim (à partir du point n°4) - Awa Touré (à partir du point n°3) - Smaël Addala – Lucie Saubaux (à partir du point n° 10) - Abdelkrim Kordjani – Marie Christine Salmona – Manuel Varela - Stéphane Godard.

**ETAIENT REPRESENTES** : Gilberte Canonne représentée par Annie Baumgartner – Recep Kocak représenté par Azide Razack - Amadou Diallo représenté par Smaël Addala – Valérie Levert représentée par Jean-Pierre Bosino – Zoulika Oualaouch représentée par Abdelkrim Kordjani.

**EXCUSES** : Marc Chambon – Loïc Basset - Seyran Satuk – Ali Hamdani

**SECRETAIRE DE SEANCE** : Smaël Addala

**21 – TABLEAU DES EFFECTIFS N° 25 –modification intermédiaire n°2 - Amélioration du temps de travail des agents à temps incomplet du service restauration et ALSH – modification d'un emploi au sein du service Bâtiment – modification d'un emploi d'animateur au sein du service ATSEM**

**Sur le rapport de Monsieur le Maire, exposant :**

Vu le code général de la Fonction Publique,

Vu l'actuel tableau des effectifs n°25 arrêté au 1<sup>er</sup> juin 2022, présenté au Comité technique le 15 avril 2022 et le 3 juin 2022, et adopté par la délibération n° 28 du 27 juin 2022,

Considérant que pour la première fois, le Conseil municipal a adopté le 27 mars 1997 un tableau des effectifs détaillant le grade, l'emploi, le service d'affectation et le statut de chaque agent,

Considérant qu'il est prévu de réactualiser ce tableau pour suivre l'évolution qualitative et quantitative des effectifs,

**VILLE DE MONTATAIRE  
DIRECTION GÉNÉRALE**

Conseil municipal du 26 septembre 2022 – délibération n° 2022-21  
Tableau des effectifs n° 25 – modification intermédiaire n°2

Considérant que cette démarche, outre le fait qu'elle réponde à des nécessités légales, a l'avantage d'offrir un outil de gestion efficace et simple à utiliser,

Considérant qu'il convient d'augmenter le temps de travail des agents à temps incomplet du service restauration et de l'ALSH dans une perspective d'améliorer le pouvoir d'achat des agents municipaux tout en répondant au besoin de service,

Considérant qu'il convient de modifier un emploi au sein du service bâtiment,

Considérant qu'il y a lieu de modifier un emploi d'animateur (conseiller pédagogique - animation de la pause méridienne) en un emploi d'ATSEM, suite à une mutation interne,

Vu l'avis favorable du Comité technique du 15 septembre 2022,

**Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,**

**Décide à l'Unanimité,**

**Article 1 : Amélioration du temps de travail des agents à temps incomplet du service restauration et ALSH**

Il est proposé de modifier les emplois de manière à améliorer d'une part le pouvoir d'achat des agents à temps incomplet, et de manière à assurer d'autre part une fidélisation du personnel par l'évolution professionnelle.

Après le service Entretien, la Ville entend poursuivre son dispositif d'amélioration des temps de travail des agents à temps incomplet et améliorer ainsi leur pouvoir d'achat à l'occasion de départs.

Au sein du service restauration, il est enregistré deux départs à temps complet.

La proposition vise à répartir les temps de travail de manière à rehausser les temps de travail des agents à temps incomplet, comme suit tout en répondant aux besoins du service :

- une augmentation de temps de travail de +30% :
  - o Est supprimé un emploi d'agent d'office de restauration dans le grade d'adjoint technique à temps incomplet 50%
  - o Est créé un emploi d'agent d'office de restauration dans le grade d'adjoint technique à temps incomplet 80%
  
- quatre augmentations de temps de travail de +20% :
  - o Est supprimé un emploi d'agent de fabrication UPCR dans le grade d'adjoint technique à temps incomplet 80%
  - o Est créé un emploi d'agent de fabrication UPCR dans le grade d'adjoint technique à temps complet 100%,

**VILLE DE MONTATAIRE**  
**DIRECTION GÉNÉRALE**

Conseil municipal du 26 septembre 2022 – délibération n° 2022-21  
Tableau des effectifs n° 25 – modification intermédiaire n°2

- Est supprimé un emploi d'agent de restauration résidence autonomie dans le grade d'adjoint technique à temps incomplet 80%
- Est créé un emploi d'agent de restauration résidence autonomie dans le grade d'adjoint technique à temps complet 100%,
  
- Est supprimé un emploi d'agent d'office de restauration dans le grade d'adjoint technique principal de 2<sup>ème</sup> classe à temps incomplet 80%
- Est créé un emploi d'agent d'office de restauration dans le grade d'adjoint technique principal de 2<sup>ème</sup> classe à temps complet 100%,
  
- Est supprimé un emploi d'agent d'office de restauration dans le grade d'adjoint technique principal de 2<sup>ème</sup> classe à temps incomplet 50%
- Est créé un emploi d'agent d'office de restauration dans le grade d'adjoint technique principal de 2<sup>ème</sup> classe à temps incomplet 70%,
  
- une augmentation de temps de travail de +25% :
  - Est supprimé un emploi d'agent de restauration polyvalent dans le grade d'adjoint technique à temps incomplet 50%
  - Est créé un emploi d'agent de restauration polyvalent dans le grade d'adjoint technique à temps incomplet 75%,
  
- une augmentation de temps de travail de +10% :
  - Est supprimé un emploi d'agent d'office de restauration dans le grade d'adjoint technique principal de 1<sup>ère</sup> classe à temps incomplet 60%
  - Est créé un emploi d'agent d'office de restauration dans le grade d'adjoint technique principal de 1<sup>ère</sup> classe à temps incomplet 70%,
  
- une augmentation de temps de travail de +5% :
  - Est supprimé un emploi d'agent d'office de restauration dans le grade d'adjoint technique principal de 2<sup>ème</sup> classe à temps incomplet 75%
  - Est créé un emploi d'agent d'office de restauration dans le grade d'adjoint technique principal de 2<sup>ème</sup> classe à temps incomplet 80%,
  
- une création d'emploi d'agent à temps incomplet 50% :
  - Est créé un emploi d'agent de restauration polyvalent dans le grade d'adjoint technique à temps incomplet 50%,

Au sein du service ALSH, dans le cadre de l'évolution professionnelle de deux agents à temps incomplet vers une qualification BAFD, il est proposé de répartir un emploi vacant à temps incomplet 80% lié à un départ comme suit :

**VILLE DE MONTATAIRE**  
**DIRECTION GÉNÉRALE**  
Conseil municipal du 26 septembre 2022 – délibération n° 2022-21  
Tableau des effectifs n° 25 – modification intermédiaire n°2

- deux augmentations de temps de travail de +20% :
  - o Sont supprimés deux emplois d'Animatrice dans le grade d'adjoint d'animation à temps incomplet 80%
  - o Sont créés deux emplois d'Animatrice dans le grade d'adjoint d'animation à temps complet 100%,
  - o Le reste (40%) sera à ventiler dans d'autres services en fonction des besoins.

**Article 2 : modification d'un emploi au sein de la direction du service bâtiment**

Le poste de Responsable du suivi des Entreprises est actuellement fixé sur le cadre d'emplois de technicien territorial occupé par un agent détenant une qualification et une expérience confirmée d'ingénieur. L'intégration a été particulièrement réussie et la direction des services techniques souhaite faire évoluer cet emploi au regard des besoins et de qualification de l'agent comme suit :

- o Est supprimé un emploi de Responsable du suivi des entreprises dans le grade de Technicien à temps complet,
- o Est créé un emploi de Directrice Adjointe Bâtiment dans le grade d'Ingénieur.e à temps complet

**Article 3 : modification d'un emploi d'animateur au sein du service ATSEM**

A l'occasion d'une mutation interne, un emploi d'animateur au sein du service ATSEM était vacant.

Or nous avons besoin de ce poste d'ATSEM.

Un agent du service ALSH a fait un essai sur ce poste et l'intégration de cet agent est réussie. Le poste est donc modifié comme suit :

- o Est supprimé un emploi de conseiller pédagogique animation de la pause méridienne dans le grade d'animateur à temps complet,
- o Est créé un emploi d'ATSEM dans le grade d'Adjoint d'animation à temps incomplet 80%.
- o Le reste (20%) seront à ventiler dans d'autres services en fonction des besoins.

Pour extrait certifié conforme,  
Le Maire,  
Conseiller départemental,  
Jean-Pierre Bosino

